



- Une unité doit compter environ 600 élèves (âgés de 5 à 16 ans au 30 septembre 1998). Ce critère est imposé afin de s'assurer d'obtenir, pour toutes les unités, toutes les données nécessaires tirées du recensement de 1996. Ces données portent, entre autres choses, sur la scolarité, le revenu et l'emploi. Par exemple, pour ce qui est des données sur le revenu, il doit y avoir au moins 325 ménages dans une unité ;
- Le territoire d'une unité doit être contigu. Il ne peut pas être constitué de deux ou plusieurs parties totalement distinctes ;
- La population comprise dans le territoire d'une unité doit être la plus homogène possible en matière de caractéristiques sociales, familiales et économiques. Ce critère est déterminé afin que les indices qui sont calculés pour une unité reflètent la situation réelle du plus grand nombre de familles possible.

Cette opération, lancée au printemps 1998, s'est terminée à l'automne 1998. Elle a conduit à l'adoption d'une carte de la population scolaire. Cette nouvelle carte, qui représente mieux la réalité du Québec actuel et qui a un degré de précision semblable à la carte du CSIM, compte 1445 unités territoriales pour l'ensemble du Québec, exception faite des territoires des commissions scolaires ayant un statut particulier<sup>1</sup>. Le territoire de la Commission scolaire de Montréal est celui où on trouve le plus grand nombre d'unités, soit 135. Les commissions scolaires Marguerite-Bourgeoys (106 unités), de Laval (72 unités) et Marie-Victorin (65 unités) viennent ensuite. À l'opposé, les commissions scolaires de la Moyenne-Côte-Nord et des Îles ne comptent respectivement que 2 et 3 unités (voir le [tableau 1](#) pour la répartition régionale des unités).

Cette carte de la population scolaire sera mise à jour à l'automne 2002. À partir des données de la population scolaire de 2001-2002, des modifications aux limites des unités seront apportées de manière à conserver l'équilibre démographique entre les unités. Dans certaines régions du Québec, la mobilité des élèves et la croissance démographique font que des changements importants sont à envisager. Par ailleurs, cette révision sera aussi l'occasion de corriger certaines lacunes liées à la démarche méthodologique. Par exemple, pour certaines municipalités qui, en 1998, n'avaient qu'un code postal rural et qui, maintenant, ont plusieurs codes postaux urbains, il sera possible de créer un certain nombre d'unités, là où il n'y en avait qu'une seule<sup>2</sup>. Enfin, cette révision permettra aussi de procéder à certaines améliorations, notamment dans les cas où l'homogénéité du peuplement fait défaut.

### Les indices de défavorisation

#### L'ancien indice global de défavorisation du Ministère

Pendant de nombreuses années, le Ministère a utilisé un indice global de défavorisation. Cet indice était calculé pour chacune des 589 unités territoriales de la *carte des secteurs défavorisés*. Plusieurs variables, dont les valeurs étaient tirées du recensement canadien de 1971, ont été exploitées dans le calcul de l'indice global. Dans un premier temps, 9 variables étaient utilisées pour chacune des 589 unités. En second lieu, d'autres variables s'ajoutaient, selon le type de peuplement. Ainsi pour les zones fortement urbanisées et les zones de petites villes, 14 variables étaient employées dans le calcul de l'indice global. Dans le cas des zones peu ou non urbanisées, 11 variables étaient mises à contribution. Les variables retenues étaient d'ordre socio-économique (revenu des parents, occupation ou inactivité du père, qualité du logement, etc.) et culturel (scolarité de la mère, fréquentation scolaire, monoparentalité, etc.). La démarche méthodologique à la base du calcul de cet indice global est rigoureuse ; toutefois, le plus grand défaut de cet indice est son caractère vétuste, étant donné que les variables utilisées reflètent le portrait économique et social du Québec des années 70<sup>3</sup>.

1. Les commissions scolaires du Littoral, Crie et Kativik sont exclues de la carte de la population scolaire.

2. Le code postal de l'élève est l'unité géographique la plus petite dans les fichiers du Ministère. Par conséquent, le territoire d'une unité ne peut être plus petit que le territoire correspondant à un code postal. Par ailleurs, le géocodage (emplacement cartographique) erroné de certains codes postaux sera corrigé.

3. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, Direction des politiques et des plans. *Les secteurs défavorisés du Québec*, avril 1977. Une description détaillée des variables utilisées et de la démarche méthodologique est présentée à partir de la page 78 jusqu'à la page 111.

### L'indice de défavorisation basé sur les seuils de faible revenu

Depuis la fin des années 80, c'est-à-dire selon les données du recensement de 1986, le CSIM calcule un indice de défavorisation, s'appuyant principalement sur le seuil de faible revenu, pour chacune de ses 448 unités territoriales. En fait, il s'agit d'un indice de défavorisation dont les composantes sont les suivantes :

- La proportion de familles vivant sous le seuil de faible revenu (31 682 \$ pour la région de Montréal, d'après le recensement de 1996) ;
- 20 p. 100 de la proportion des familles qui ont un revenu se situant entre le seuil de faible revenu et ce seuil augmenté d'un tiers (quasi faible revenu) ;
- Un léger ajustement de l'indice obtenu (faible revenu et quasi faible revenu). Trois variables d'ajustement sont utilisées à cet effet : la monoparentalité féminine, l'inactivité économique du père et la faible scolarisation (moins de 9 années de scolarité) de la mère. L'effet de cet ajustement sur la valeur des indices n'est en moyenne que d'un seul point de pourcentage. Par conséquent, il s'agit essentiellement d'un indice de faible revenu.

Cet indice de défavorisation, conçu par le CSIM, a été intégralement utilisé par le Ministère et il est appliqué aux 1445 unités territoriales de la carte de la population scolaire depuis 1999. L'utilisation de cet indice, tout à fait appropriée au territoire desservi par le CSIM, pose de sérieux problèmes lorsqu'elle est reprise pour l'ensemble du territoire québécois, étant donné que les seuils de faible revenu varient selon la densité de la population. Au recensement de 1996, les seuils de faible revenu, établis selon la densité démographique, étaient les suivants :

• Région urbaine de 500 000 habitants ou plus :	31 682 \$ ;
• Région urbaine de 100 000 à 499 999 habitants :	27 982 \$ ;
• Région urbaine de 30 000 à 99 999 habitants :	27 338 \$ ;
• Région urbaine de moins de 30 000 habitants ;	24 922 \$ ;
• Région rurale :	21 690 \$.

Ces différents seuils de revenu rendent plus difficiles les comparaisons interrégionales en matière de défavorisation. L'application de l'indice pour toutes les unités du Québec fait que la défavorisation se trouve concentrée principalement dans les unités se situant au centre des principales agglomérations urbaines, notamment à Montréal et à Québec, c'est-à-dire là où le seuil de faible revenu est le plus difficile à franchir. Ainsi, les territoires des commissions scolaires correspondant largement aux zones centrales de ces deux régions métropolitaines de recensement comptent 216 des 287 unités les plus défavorisées<sup>1</sup>, selon cet indice (voir le [tableau 2](#)).

L'utilisation de cet indice a pour effet d'offrir un portrait essentiellement urbain de la défavorisation. Puisque que le calcul du même indice par école est fait d'après les indices du milieu d'origine (unité) de chacun des élèves, ce calcul a pour résultat que ce sont les écoles situées dans les quartiers centraux des grandes agglomérations urbaines qui sont identifiées comme étant défavorisées (voir le [tableau 3](#)). Ces écoles sont, de ce fait, prioritairement visées dans l'élaboration de programmes ayant pour objet de favoriser la réussite scolaire.

### Le nouvel indice de défavorisation du Ministère (indice de milieu socio-économique)

L'exploitation de l'indice de défavorisation, basé sur les seuils de faible revenu, à l'égard de l'ensemble du territoire du Québec, a provoqué des réactions négatives dans un certain nombre de régions du Québec, notamment dans les régions les plus éloignées (Abitibi-Témiscamingue, Nord-du-Québec, Saguenay – Lac-Saint-Jean, Côte-Nord, Bas-Saint-Laurent et Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine). Les représentants de ces régions qui doivent souvent faire face à des

1. L'indice de défavorisation par école est obtenu en calculant la moyenne pondérée des indices relatifs aux élèves qui fréquentent l'école. Les écoles, au même titre que les unités, sont ensuite classées par rang décile. Les unités et écoles de rangs déciles 9 et 10 correspondent aux unités et écoles les plus défavorisées.

situations difficiles, affirmaient que la seule prise en considération des seuils de faible revenu ne pouvaient rendre compte de la défavorisation des élèves.

Sensibilisé à ce problème, le Ministère a entrepris une analyse afin d'évaluer l'influence de certains facteurs socio-économiques sur la réussite scolaire. Ainsi, à partir de variables traitées par le recensement de 1996 et à l'aide de données scolaires, l'analyse de ces diverses variables a révélé que trois d'entre elles ont une influence significative sur la réussite scolaire. Les premières observations de cette analyse, étendues aux 1445 unités, sont les suivantes :

- La corrélation simple entre la proportion des mères sous-scolarisées (sans diplôme du secondaire) et la non-réussite scolaire (aucun diplôme à 19 ans) est de 0,54 ;
- La corrélation simple entre la proportion des familles où les parents sont inactifs<sup>1</sup> et la non-réussite scolaire est de 0,41 ;
- La corrélation simple entre la proportion des familles vivant sous le seuil de faible revenu et la non-réussite scolaire est de 0,39.

À la suite à cette analyse de la corrélation de chacune des trois variables explicatives avec la non-réussite scolaire, une étude de l'effet simultané de ces trois facteurs socio-économiques a été faite au moyen d'une régression linéaire simple. Les résultats de cette analyse indiquent que les variables représentent 57 p. 100 de la variation de la non-réussite scolaire. Les variables explicatives les plus fortes sont la sous-scolarisation de la mère et l'inactivité des parents. Celles-ci déterminent 96,3 p. 100 de la variance expliquée par la régression. La part de l'indice relatif au seuil de faible revenu est donc marginale ; elle n'est que de 3,7 p. 100. Cela signifie que, lorsqu'on a pris en considération les deux premières variables, l'ajout du faible revenu contribue peu à l'explication de la non-réussite scolaire.

La conclusion de ces analyses et la présence de plusieurs seuils de faible revenu incitent le Ministère à mettre au point un nouvel indice de défavorisation qui délaisse les seuils de faible revenu. L'indice de milieu socio-économique est dorénavant basé sur la sous-scolarisation des mères (deux tiers du poids de l'indice) et l'inactivité des parents. L'application de ce nouvel indice aux 1445 unités territoriales change substantiellement la répartition géographique de la défavorisation. En effet, des commissions scolaires et régions, presque exclues en matière de défavorisation par le premier indice utilisé, comptent désormais plusieurs unités tenues pour défavorisées (voir le [tableau 2](#)).

La mise en application de ce nouvel indice a des répercussions importantes sur la répartition géographiques des écoles ayant des élèves issus de milieux défavorisés. Même si les écoles situées au cœur des centres urbains se retrouvent encore au nombre des plus défavorisées, des écoles des commissions scolaires et régions éloignées sont maintenant ciblées dans les programmes ayant pour objet de soutenir la réussite scolaire (voir le [tableau 3](#)).

**Contraintes liées à l'utilisation de la carte de la population scolaire et des indices de défavorisation**

La carte de la population scolaire et les indices de défavorisation sont des outils primordiaux et utiles qui sont mis à la disposition du Ministère et de ses partenaires. Toutefois, ces outils ont des limites qui sont liées à la démarche méthodologique. En premier lieu, les indices calculés d'abord par unité et ensuite par école sont des « indices écologiques ». En effet, les indices se rapportant à un élève sont basés sur les caractéristiques observées pour l'ensemble des familles de son unité, alors que ces caractéristiques peuvent être très différentes des caractéristiques du même ordre observées au sein de la famille de l'élève. Par conséquent, l'indice qu'on attribue à cet élève ne reflète pas toujours sa situation familiale. Étant donné que chaque élève apporte avec lui à l'école la valeur de l'indice de son unité d'origine, l'indice calculé pour l'école souffre de la même distorsion. Par conséquent, on doit non pas affirmer qu'une école est constituée d'élèves défavorisés, mais plutôt que cette école est composée d'élèves venant de milieux défavorisés.

1. Il s'agit d'inactivité économique, c'est-à-dire de personnes n'ayant pas travaillé durant l'année précédant le recensement (donc 1995).

Cette contrainte est inhérente à la démarche méthodologique privilégiée. Aussi deviendra-t-il de plus en plus impératif d'envisager une solution de rechange, étant donné l'augmentation continue de programmes à vocations particulières dans de nombreuses écoles publiques. Ces écoles, comme le font actuellement les écoles privées, auront tendance à sélectionner les meilleurs élèves. Ces élèves qui jouissent généralement d'une situation familiale plus favorable que celle qui est courante dans l'ensemble de l'unité territoriale, apporteront avec eux à l'école l'indice de leur unité. Par conséquent, l'indice de défavorisation d'une école n'accueillant que des élèves sélectionnés ne sera pas représentatif des caractéristiques familiales réelles de ces élèves (surévaluation probable de la défavorisation).

Une solution de rechange consisterait à inclure, dans la déclaration des élèves, une question portant notamment sur le niveau de scolarité des parents. Le Ministère aurait alors à sa disposition, un renseignement précis concernant la scolarité des parents de chaque élève. Cette nouvelle donnée, ajoutée aux variables écologiques (carte et indices), ne pourrait que bonifier la valeur des indices de défavorisation actuels et d'éventuels indicateurs comparatifs<sup>1</sup>.

En second lieu, les indices par unité sont calculés toutes les cinq années, c'est-à-dire à partir des recensements. Ces indices, qui rendent compte d'une situation à un moment précis (le jour du recensement), peuvent refléter de moins en moins bien la situation réelle d'une unité au fur et à mesure qu'on s'éloigne du recensement. En effet, la mobilité des familles et des élèves ainsi que de rapides transformations économiques et culturelles d'une ville ou d'un quartier peuvent amoindrir, au fil des ans, la valeur des indices calculés. Étant donné que les indices par école sont calculés à chaque année, en fonction de l'effectif de l'année, mais aussi en fonction des caractéristiques observées au recensement, plus on s'éloigne du recensement, moins ces indices sont justes.

### Conclusion

La carte de la population scolaire et les indices de défavorisation sont devenus, au cours des dernières années, des instruments de travail stratégiques. En effet, les deux indices de défavorisation, celui qui repose sur les seuils de faible revenu et celui qui est basé sur la sous-scolarisation de la mère et l'inactivité des parents, sont utilisés dans la mise au point de nombreux programmes de financement du Ministère. Dans le cadre des opérations liées aux plans de réussite au primaire et au secondaire, le nouvel indice de défavorisation, calculé par école, a servi à établir des indicateurs pour des milieux socio-économiques semblables. Ce sont ces indicateurs comparatifs qui servent de point de référence au Ministère et aux partenaires du réseau. Ces derniers s'en inspirent dans le but d'établir des cibles à atteindre au cours des années qui viennent.

Ces opérations névralgiques témoignent de l'importance grandissante de la carte et des indices dans les activités quotidiennes du Ministère. Il y a donc obligation de poursuivre les travaux ayant pour objet d'améliorer la qualité de ces outils. Outre la mise à jour quinquennale de la carte de la population scolaire, il faut aussi pousser plus loin l'analyse des facteurs externes qui ont une incidence sur la persévérance, la réussite ou le décrochage des élèves au primaire et au secondaire. À ce sujet, des travaux sont actuellement en cours et devraient permettre, dans le courant de la prochaine année scolaire, de mieux définir, si cela s'avère nécessaire, les facteurs économiques, sociaux et culturels les plus associés à la réussite scolaire.

**Pour renseignements :** Luc Beauchesne 418 644-6680

1. À partir de renseignements directs déjà existants concernant notamment le parcours scolaire des élèves, d'un nouveau renseignement direct sur la scolarité des parents et enfin, de renseignements indirects obtenus du recensement par le moyen de la carte de la population scolaire, on pourrait établir pour chaque école, des résultats comparatifs ou attendus.

**Tableau 1**  
Répartition des unités territoriales de la carte de la population scolaire, par région administrative et par commission scolaire francophone

<b>BAS-SAINT-LAURENT</b>	<b>46</b>	<b>NORD-DU-QUÉBEC</b>	<b>5</b>
CS des Monts-et-Marées	10	CS de la Baie-James	5
CS des Phares	16		
CS du Fleuve-et-des-Lacs	8	<b>GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE</b>	<b>22</b>
CS Kamouraska-Rivière-du-Loup	12	CS des Îles	3
		CS des Chic-Chocs	7
<b>SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN</b>	<b>66</b>	CS René-Lévesque	12
CS du Pays-des-Bleuets	15		
CS du Lac-Saint-Jean	12	<b>CHAUDIÈRE-APPALACHES</b>	<b>90</b>
CS des Rives-du-Saguenay	24	CS de la Côte-du-Sud	14
CS De La Jonquière	15	CS de L'Amiante	10
		CS de la Beauce-Etchemin	30
<b>CAPITALE-NATIONALE</b>	<b>115</b>	CS des Navigateurs	36
CS de Charlevoix	6		
CS de la Capitale	38	<b>LAVAL</b>	<b>72</b>
CS des Découvreurs	24	CS de Laval	72
CS des Premières-Seigneuries	39		
CS de Portneuf	8	<b>LANAUDIÈRE</b>	<b>76</b>
		CS des Affluents	47
<b>MAURICIE</b>	<b>53</b>	CS des Samares	29
CS du Chemin-du-Roy	31		
CS de l'Énergie	22	<b>LAURENTIDES</b>	<b>91</b>
		CS de la Seigneurie-des-Mille-Îles	48
<b>ESTRIE</b>	<b>61</b>	CS de la Rivière-du-Nord	24
CS des Hauts-Cantons	12	CS des Laurentides	12
CS de la Région-de-Sherbrooke	32	CS Pierre-Neveu	7
CS des Sommets	17		
		<b>MONTÉRÉGIE</b>	<b>274</b>
<b>MONTREAL</b>	<b>292</b>	CS de Sorel-Tracy	11
CS de la Pointe-de-l'Île	51	CS de Saint-Hyacinthe	20
CS de Montréal	135	CS des Hautes-Rivières	30
CS Marguerite-Bourgeoys	106	CS Marie-Victorin	65
		CS des Patriotes	50
<b>OUTAOUAIS</b>	<b>70</b>	CS du Val-des-Cerfs	25
CS des Draveurs	28	CS des Grandes-Seigneuries	36
CS des Portages-de-l'Outaouais	24	CS de la Vallée-des-Tisserands	18
CS au Cœur-des-Vallées	9	CS des Trois-Lacs	19
CS des Hauts-Bois-de-l'Outaouais	9		
		<b>CENTRE-DU-QUÉBEC</b>	<b>48</b>
<b>ABITIBI-TÉMISCAMINGUE</b>	<b>38</b>	CS de la Riveraine	10
CS du Lac-Témiscamingue	4	CS des Bois-Francis	20
CS de Rouyn-Noranda	10	CS des Chênes	18
CS Harricana	7		
CS de l'Or-et-des-Bois	11		
CS du Lac-Abitibi	6		
		<b>CÔTE-NORD</b>	<b>26</b>
<b>CÔTE-NORD</b>	<b>26</b>	CS de l'Estuaire	13
CS de l'Estuaire	13	CS du Fer	11
CS du Fer	11	CS de la Moyenne-Côte-Nord	2
CS de la Moyenne-Côte-Nord	2	<b>ENSEMBLE DU QUÉBEC</b>	<b>1445</b>

Source : MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, *Carte de la population scolaire*, 1999.

**Tableau 2**  
Répartition des unités territoriales des rangs déciles 9 et 10, selon l'indice de faible revenu et l'indice de milieu socio-économique, par région métropolitaine de recensement, par commission scolaire francophone et par région administrative

Régions métropolitaines de recensement (RMR) ou régions administratives Commissions scolaires	Nombre total d'unités	Unités de rangs déciles 9 ou 10	
		en fonction de l'indice de faible revenu	en fonction de l'indice de milieu socio-économique
<b>RMR DE MONTRÉAL</b>			
CS de la Pointe-de-l'Île	51	30	13
CS de Montréal	135	104	63
CS Marguerite-Bourgeoys	106	34	11
CS de Laval	72	13	5
CS Marie-Victorin	65	21	13
<b>RMR DE QUÉBEC</b>			
CS de la Capitale	38	14	9
<b>TOTAL PARTIEL</b>	<b>467</b>	<b>216</b>	<b>114</b>
<b>RÉGIONS ADMINISTRATIVES</b>			
Bas-Saint-Laurent	46	1	13
Saguenay-Lac-Saint-Jean	66	3	13
Capitale-Nationale <sup>1</sup>	77	3	3
Mauricie	53	11	16
Estrie	61	6	11
Outaouais	70	12	16
Abitibi-Témiscamingue	38	1	11
Côte-Nord	26	0	10
Nord-du-Québec	5	0	1
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	22	3	10
Chaudière-Appalaches	90	3	17
Lanaudière	76	5	10
Laurentides	91	14	18
Montérégie <sup>2</sup>	209	8	20
Centre-du-Québec	48	1	4
<b>TOTAL PARTIEL</b>	<b>978</b>	<b>71</b>	<b>173</b>
<b>ENSEMBLE DU QUÉBEC</b>	<b>1445</b>	<b>287</b>	<b>287</b>

1. Sans la commission scolaire de la Capitale ;

2. Sans la commission scolaire Marie-Victorin.

Source : MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, *Carte de la population scolaire*, 1999.

**Tableau 3**

Répartition des écoles secondaires de rangs déciles 9 et 10, selon l'indice de faible revenu et l'indice de milieu socio-économique, par région métropolitaine de recensement et commission scolaire, par région administrative, 2001-2002

Régions métropolitaines de recensement (RMR) ou régions administratives Commissions scolaires	Nombre total d'écoles	Ecoles de rangs déciles 9 ou 10	
		en fonction de l'indice de faible revenu	en fonction de l'indice de milieu socio-économique
<b>RMR DE MONTRÉAL</b>			
CS de la Pointe-de-l'Île	15	11	4
CS de Montréal	49	44	32
CS Marguerite-Bourgeoys	19	10	3
CS de Laval	21	8	2
CS Marie-Victorin	14	5	2
CS English-Montréal	36	35	11
CS Lester-B.-Pearson	17	3	0
<b>RMR DE QUÉBEC</b>			
CS de la Capitale	14	7	5
<b>TOTAL PARTIEL</b>	<b>185</b>	<b>123</b>	<b>59</b>
<b>RÉGIONS ADMINISTRATIVES</b>			
Bas-Saint-Laurent	38	1	19
Saguenay-Lac-Saint-Jean	27	2	11
Capitale-Nationale <sup>1</sup>	45	0	2
Mauricie	26	4	6
Estrie	36	2	8
Outaouais	34	4	9
Abitibi-Témiscamingue	21	0	14
Côte-Nord	18	0	11
Nord-du-Québec	6	0	1
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	29	4	16
Chaudière-Appalaches	37	1	8
Laval <sup>2</sup>	4	1	0
Lanaudière	31	3	8
Laurentides	36	2	10
Montérégie <sup>3</sup>	72	1	5
Centre-du-Québec	28	0	5
<b>TOTAL PARTIEL</b>	<b>488</b>	<b>25</b>	<b>133</b>
<b>ENSEMBLE DU QUÉBEC</b>	<b>673</b>	<b>148</b>	<b>192</b>

1. Sans la commission scolaire de la Capitale ;

2. Sans la commission scolaire de Laval ;

3. Sans la commission scolaire Marie-Victorin.

Source : MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, *Carte de la population scolaire*, 1999.

**Bulletins statistiques  
déjà parus :**

- LESPÉRANCE, André. *Le niveau de diplomation à la sortie de l'enseignement*, n° 1, **novembre 1997**.
- DEMERS, Marius. *Rémunération et temps d'enseignement des enseignants dans l'enseignement public primaire et secondaire (1<sup>er</sup> cycle) : une comparaison Québec – pays de l'OCDE*, n° 2, **novembre 1997**.
- DEMERS, Marius. *La dépense d'éducation par rapport au PIB : une comparaison Québec – pays de l'OCDE*, n° 3, **juin 1998**.
- MAHEU, Robert. *La diplomation à l'enseignement secondaire, collégial et universitaire en 1995 : une comparaison Québec – pays de l'OCDE*, n° 4, **juin 1998**.
- BEAUCHESNE, Luc. *Élèves diplômés au secondaire et au collégial : analyse sociodémographique*, n° 5, **juin 1998**.
- ST-GERMAIN, Claude. *Une comparaison internationale des résultats des élèves québécois en mathématique et en sciences*, n° 6, **août 1998**.
- FOUCAULT, Diane. *Un portrait statistique de l'évolution de la situation scolaire de la population autochtone du Québec*, n° 7, **septembre 1998**.
- DEMERS, Marius. *La rentabilité du diplôme*, n° 8, **février 1999**.
- OUELLETTE, Raymond. *Prévisions de l'effectif enseignant des commissions scolaires de 1996-1997 à 2008-2009*, n° 9, **février 1999**.
- ST-GERMAIN, Claude. *La situation linguistique dans le secteur de l'éducation en 1997-1998*, n° 10, **mars 1999**.
- ST-GERMAIN, Claude. *La scolarité de la population adulte des principales communautés culturelles du Québec en 1996*, n° 11, **mai 1999**.
- DUFORT, Jean-Pierre. *La formation professionnelle au secondaire*, n° 12, **septembre 1999**.
- ST-GERMAIN, Claude. *La scolarisation au Québec et dans les pays de l'OCDE en 1995-1996*, n° 13, **novembre 1999**.
- LESPÉRANCE, André, Pierre DUCHARME et Diane FOUCAULT. *Le décrochage scolaire*, n° 14, **mars 2000**.
- OUELLETTE, Raymond. *Le personnel de direction des écoles des commissions scolaires*, n° 15, **mai 2000**.
- DEMERS, Marius. *L'éducation... Oui, c'est payant!*, n° 16, **juin 2000**.
- AUDET, Marc. *L'insertion professionnelle des titulaires d'un baccalauréat ou d'une maîtrise au cours des deux dernières décennies*, n° 17, **août 2000**.
- FOUCAULT, Diane. *Le système éducatif du Québec et la Classification internationale*, n° 18, **septembre 2000**.
- DEMERS, Marius. *Rémunération des enseignants dans le réseau public, au primaire et au secondaire, en 1997-1998 : une comparaison Québec – pays de l'OCDE*, n° 19, **septembre 2000**.
- DEMERS, Marius. *La dépense d'éducation par rapport au PIB en 1997 : une comparaison Québec – pays de l'OCDE*, n° 20, **novembre 2000**.
- FOUCAULT, Diane. *La diplomation au Québec et dans les pays de l'OCDE*, n° 21, **janvier 2001**.
- LAVIGNE, Jacques. *Prévisions de l'effectif étudiant en équivalence au temps plein dans les universités du Québec, de 2000-2001 à 2014-2015*, n° 22, **juillet 2001**.
- LA HAYE, Jacques. *Indicateurs de cheminement des étudiantes et étudiants inscrits au baccalauréat dans les universités québécoises*, n° 23, **avril 2002**.
- LAVIGNE, Jacques. *Prévisions de l'effectif étudiant en équivalence au temps plein dans les universités du Québec, de 2001-2002 à 2015-2016*, n° 24, **juillet 2002**.
- *Abandon scolaire et décrochage : les concepts*, n° 25, **mars 2003**.